Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501661-20260227-2026_07-DE

**Mairie de MARPIRE**
**Ille-et-Vilaine**
**3522**

**N° 2026/07**

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17.02.2026
Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX**
**Le 27 FEVRIER,** à 20H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Mme MOUSSU Thérèse, Maire.
Etaient présents : MOUSSU Thérèse - TRAVERS Alain - PASQUEREAU Sylvie - HALLET Christelle - PAIN Jean-Yves - COUROUSSE Stéphanie - GARDAN Nadine - LEJAS Frédéric - DAGUISE Laurent - FAUCHEUX Ludivine - TROPEE Rémi - BEAUDUCEL Cécile - DUBOIS Gildas - BRISSIER Régis formant la majorité des membres en exercice.
Absente excusée : ALBARET Coralie
M. BRISSIER Régis a été élu secrétaire de séance.

## OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT DES LAVANDIERES 2025

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le compte de gestion et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal** :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire
Thérèse MOUSSU

